

---

### **6.3. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE LOT 6 600 265, RUE SANSOUCY**

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le lot numéro 6 600 265, situé sur la rue Sansoucy;

CONSIDÉRANT que le projet soumis dans la zone 145 demande une dérogation mineure pour le lot 6 600 265 de par sa profondeur qui sera de  $\pm 24.16$  mètres au lieu de la norme prescrite de 27.5 mètres;

CONSIDÉRANT que le projet soumis dans la zone 145 doit rencontrer une densité de 20 logements à l'hectare;

CONSIDÉRANT qu'on doit conserver une bande tampon avec l'industrie voisine;

CONSIDÉRANT que le terrain visé est bordé du cercle de virage de la rue sans issue;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu :

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la demande de dérogation mineure pour la profondeur du lot 6 600 265 à  $\pm 24.16$  mètres au lieu de la norme prescrite de 27.5 mètres.

**04-06-2024 7. Demande de dérogation mineure –Lot 6 600 265 rue Sansoucy**

CONSIDÉRANT que le projet soumis dans la zone 145 demande une dérogation mineure pour le lot 6 600 265 de par sa profondeur qui sera de  $\pm$  24.16 mètres au lieu de la norme prescrite de 27.5 mètres;

CONSIDÉRANT que le projet soumis dans la zone 145 doit rencontrer une densité de 20 logements à l'hectare,

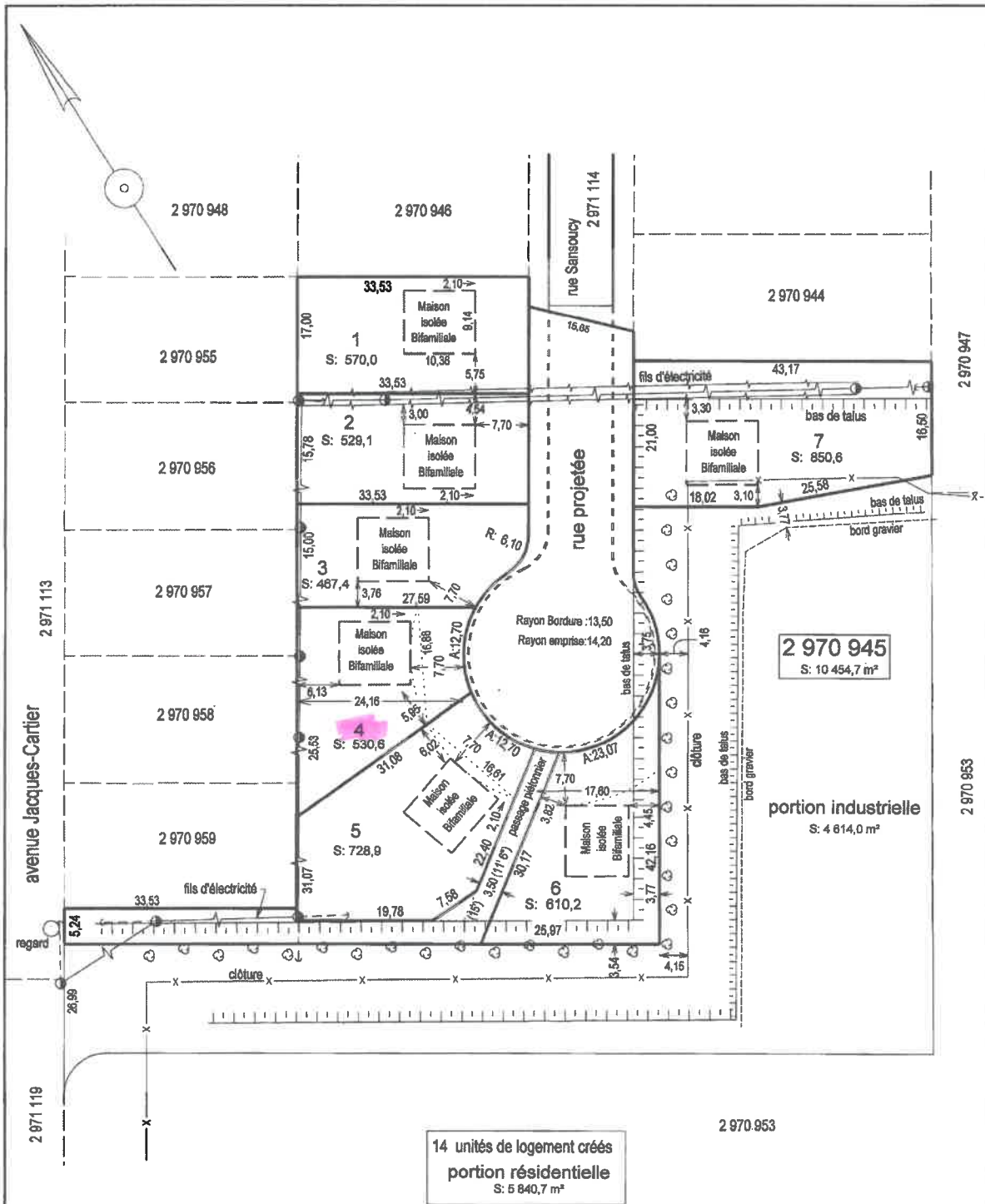
CONSIDÉRANT qu'on doit conserver une bande tampon avec l'industrie voisine;

CONSIDÉRANT que le terrain visé est bordé du cercle de virage de la rue sans issue.

Sur proposition de Cody Stoutenburg, appuyée par Mario Ravenelle, il est unanimement résolu de recommander au conseil municipal d'accorder la demande de dérogation mineure pour la profondeur du lot 6 600 265 à  $\pm$  24.16 mètres au lieu de la norme prescrite de 27.5 mètres.

**7. Demande de dérogation mineure – Lot 6 600 265 rue Sansoucy**

Le projet sous PAE soumis au point 6 nécessite une dérogation mineure en ce qui concerne le lot numéro 4. Le terrain aura une profondeur moyenne de  $\pm 24.16$  mètres au lieu de la norme prescrite de 27.5 mètres.



● poteau  
 ← haubau

Note: Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (SI)  
 Equivalence: 1pl = 0,3048m

ECHELLE: 1: 750

PLAN PROJET DE LOTISSEMENT #18.1

LOT(S): 2 970 945

CADASTRE: du Québec

MUNICIPALITE: Ville de Saint-Pie

CIRCONSCRIPTION FONCIERE: Saint-Hyacinthe

Cliant: Mathieu Pifre

Dossier: R130  
 Minute: 11 150  
 Plan: R130q5

Vraie copie de l'original, le

Saint-Hyacinthe, le 18 mars 2024

Bruno RAVENELLE, a.-g.

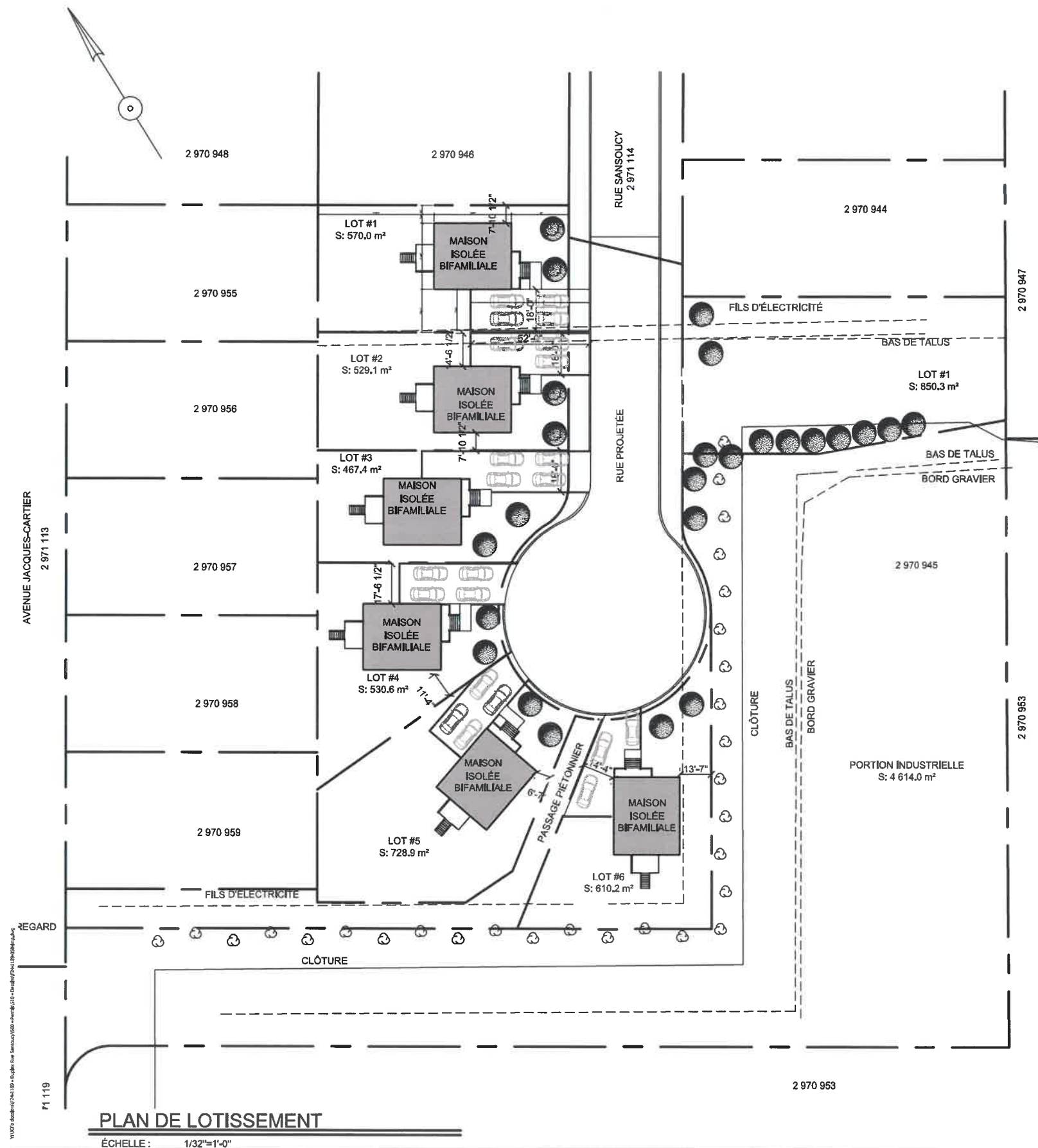
**BRUNO RAVENELLE**  
 ARPEUTEUR-GÉOMÈTRE Inc.

2685, boul Casavant Ouest #101  
 Saint-Hyacinthe, Québec  
 J2S 8B8



info@brunoravenelleag.com (450) 250-2999  
 www.brunoravenelleag.com





**NE DOIT PAS  
 SERVIR À LA  
 CONSTRUCTION**

NO	DATE	RÉVISION
15		
14		
13		
12		
11		
10		
09		
08		
07		
06		
05		
04		
03		
02		
01	2024-05-09	POUR PERMIS

TITRE DU PROJET  
 DUPLEX RUE SANSOUCY  
 SAINT-PIE

TITRE DU DESSIN  
 PLAN DE LOTISSEMENT

DATE DE RÉALISATION MAI 2024	DESSINÉ PAR KSJ
DATE D'IMPRESSION 2024-05-23	VÉRIFIÉ PAR D. DESLANDES
NO DOSSIER F24-1189	NOM DU FICHER F24-1189-050-4imp.dwg
DIVISION A	PAGE 050
TITRE IMP	



**POUR PERMIS**